



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 JANVIER 2021

Le 18 janvier 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Céline DELPECH, Juan Carlos VEGAS, Pascal POYE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Réjan SAUPIN, Jean Pierre MOURIER à Patrick CALLAIS, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Vincent SGARLATA à Monique COURSELLE,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Sophie LOQUIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES FOYERS LES MOUETTES ET LES ALBATROS DE L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS 76 - CM/21/002

Le Conseil Municipal est informé que par courrier réceptionné par la commune en date du 14 décembre 2020, le Conseil de la Vie Sociale (CVS) des Foyers Les Mouettes et Les Albatros de l'association des Papillons Blancs 76 va être renouvelé.

Qu'à la lecture du règlement intérieur du CVS, joint en annexe, un représentant élu de la commune d'implantation de l'établissement est invité à chaque réunion dudit CVS.

Que précédemment, Madame Martine LANGLOIS siégeait au sein de cette instance.

Que du fait du renouvellement du Conseil Municipal, l'association des Papillons Blancs 76 demande au Conseil Municipal de proposer un nouveau représentant communal afin de participer aux réunions du CVS.

Qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Que par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Marie-Claude BEAUFILS pour siéger au sein du CVS des Foyers Les Mouettes et Les Albatros de l'association des Papillons Blancs 76 et de ne pas recourir au bulletin secret.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21,
VU le règlement intérieur du Conseil de la Vie Sociale des Foyers Les Mouettes et Les Albatros de l'Association des Papillons Blancs 76, joint en annexe,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas recourir au scrutin secret.

DÉCIDE de désigner Madame Marie-Claude BEAUFILS en qualité de représentante élue de la commune afin de siéger au sein du CVS des Foyers Les Mouettes et Les Albatros de l'Association des Papillons Blancs 76.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 19 janvier 2021

